



PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL À LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET À L'ATTRACTIVITÉ DES INVESTISSEMENTS (PAIMRAI)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un cabinet pour le développement de modules complémentaires de la plateforme DAIDA.

Date de l'avis : 31 décembre 2019
Secteur : Economie
Référence de l'accord de prêt BAD : 2100150041893
N° du Projet BAD : P-SN- KA0-015

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié le 13 novembre 2019 dans UNDB sous la référence n° AfDB1584-11/19, le site de la Banque Africaine de Développement, dans le quotidien « le Soleil » du 09 décembre 2019
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) pour cofinancer le Projet d'Appui Institutionnel à la Mobilisation des Ressources et à l'Attractivité des Investissements (PAIMRAI). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt soit utilisée pour effectuer les paiements des prestations d'un cabinet pour le développement de modules complémentaires de la plateforme DAIDA.
3. Cette sollicitation de manifestation d'intérêt est ouverte à tous les cabinets éligibles, conformément aux règles et procédures de la Banque Africaine de Développement (BAD).

4. La mission consistera à :

- élaborer un guide d'installation de la plateforme qui sera testé en pratique avec les équipes techniques;
- créer le support électronique d'installation de la solution;
- élaborer un guide de sauvegarde et de restauration de la plateforme qui seront testés en pratique avec les équipes techniques;
- élaborer le guide utilisateur réactualisé ;
- sécuriser les données de la plateforme DAIDA ;
- stabiliser les fonctionnalités de SDMT et de l'AVD ;
- assurer le transfert de compétences aux équipes techniques.

5. Le Cabinet doit réaliser, pour le compte de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), une migration du système de gestion de base de données vers Oracle 12c et une exportation des données actuelles dans ce nouvel environnement. Celui-ci est déjà disponible à la DGCPT (serveur de données, licences oracle 12c, instance oracle 12c).

Il s'agira aussi de poursuivre le transfert de compétences aux équipes techniques de la Direction de l'Informatique (DI) de la DGCPT.

6. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat, le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnel professionnel). Les candidats peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

7. Le Cabinet doit disposer de compétences avérées dans le domaine du développement de solutions informatiques et des systèmes d'information des trésors publics nationaux. Il doit avoir exécuté au moins deux (2) missions relatives aux systèmes d'informations dans au moins deux organismes publics de la zone UEMOA.

Une bonne connaissance du système DAIDA serait un atout majeur.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour**

l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

8. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera choisi selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants de la BAD.
9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

Rue Vincens X Avenue Pompidou, 5e étage de l'Immeuble en face de la Direction générale des Impôts et des Domaines tous les jours du lundi au vendredi de 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures TU ; ou par voie électronique à l'adresse paimrai@dgid.sn

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être déposées à l'adresse ci-après, par courrier au plus tard, le 20 janvier 2019 à 10 heures précises, heure locale à l'adresse suivante : **Rue Vincens X Avenue Pompidou, 5e étage de l'Immeuble en face de la Direction générale des Impôts et des Domaines** ou à l'adresse électronique paimrai@dgid.sn

Dakar, le 31 décembre 2019

Le Coordonnateur